

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS
DU 10 FEVRIER 2016**

Affaire suivie par H. Desormes
PV2016.02.10
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

ADOPTE
Avec modification suivante :
« Depuis la rentrée 2015 »

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 29 janvier 2016, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le mercredi 10 février 2016.

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Mario COTTRON directeur de l'ESPE,
- Mme Elvire DIAZ, Professeure d'Université, UP,
- Mme Stéphanie VOLTEAU, Maître de Conférences, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Bertrand LEBOT, PRCE, site ESPE des Deux-Sèvres, UP
- Mme Valérie NOUVIALE, PRCE, site ESPE de la Charente, UP
- Mme Lydie TAHO-TAZA, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Bruno DEFEVER, IGE, site ESPE de la Vienne, UP

Représentants des étudiants :

- M. Quentin BROSSARD, M1 EE, site ESPE de la Vienne
- Mlle Nayeli ALVARADO, M2 PE, site ESPE des Deux-Sèvres
- M. Romarin FOURCASSIE, M1 PLC site ESPE de la Vienne

Représentants de l'Université de Poitiers :

- Mme Sybille LAJUS, Assesseure Pédagogie de Lettres et Langues

Personnalités extérieures :

- M. Eric ESPERET, Président du CE
- Mme Nicole PELLEGRIN, ESEN

Membres invités permanents

- M. Christophe COSTA, responsable administratif de l'ESPE
- Mme Hélène DESORMES, cellule d'appui au pilotage et à l'innovation de l'ESPE

Étaient représentés :

- M. Jacques BOUCHAND, procuration à M. LEBOT
- Mme Agnès GIRAUD, procuration à M. DEFEVER
- M. Philippe PEAUD, procuration à M. LEBOT
- M. Jean-Philippe BIOLLEY, procuration à M. COTTRON
- Mme Isabelle SUEUR, procuration à M. ESPERET
- M. Patrick MOTILLON, procuration à M. ESPERET

Étaient excusés :

- Mlle Juliette BERNARD GOURRIBON, M1, ESPE , ULR
- Mme Ghislaine STODER, Assesseure Pédagogie de Sciences Humaines et Arts, UP
- M. Michel AUDIFFREN, Assesseur Pédagogie de la Faculté des Sciences du Sport, UP
- M. Olivier HIMY, IA-IPR Lettres, Rectorat de Poitiers
- Mme Valérie FAVIER-DECROIX, MGEN
- M. Cédric LAPITEAU, MAIF
- Mme Marie SOULISSE, directrice du site ESPE des Deux-Sèvres, UP

- M. Jean-Marie MESLIER, directeur du site ESPE de la Charente, UP
- M. Philippe DEVAUX, directeur du site ESPE de la Vienne, UP

E Espéret ouvre la séance à 14h40

1- EXEMPLE DE RECHERCHE :

M. Marc Moyon (MCF à l'université de Limoges – ESPE) présente aux membres du Conseil un exposé sur «Le rôle de la recherche en histoire des mathématiques pour la formation des professeurs »

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CE DU 11 DECEMBRE 2015

Nombre de votants : 19 (13 présents et 6 procurations)

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

PROJET DE PROCES VERBAL ADOPTE

3 – INFORMATIONS DIVERSES (présentées par M Cottron/E Espéret)

- Les élections (collèges Biatss, enseignants, usagers) aux conseils de sites sont programmées le 10 février pour les sites d'Angoulême et de Niort, et les 15 et 16 mars pour le site de Poitiers. Le délai supplémentaire pour les élections sur Poitiers est motivé par la constitution de la liste électorale du collège des usagers plus longue à réaliser (usagers du MEEF 2nd degré à prendre en compte). Deux jours consécutifs ont été choisis sur Poitiers, pour favoriser la participation à cette élection des usagers du MEEF 2nd degré. C'est parmi les élus usagers du MEEF 1^{er} degré que seront désignés les usagers qui participeront aussi au Conseil de perfectionnement 1^{er} degré.

R Fourcassier suggère qu'un courriel précisant les modalités et les dates des élections soient envoyé à tous les électeurs.

M Cottron indique que l'information sera faite par affichage dans le hall de chaque site, sur le site web et également par courriel.

- Le conseil d'administration de l'université de La Rochelle (ULR) a voté lors de sa séance du 14 décembre la création d'une structure interne à cette université : le Conseil MEEF. Ce Conseil est constitué de membres de droit en poste à l'ULR (le responsable des MEEF, le VP CFVU, les collègues de composantes ayant des responsabilités dans les MEEF, les responsables scolarité) et de membres invités permanents (le directeur de l'ESPE, le DASEN, un IA-IPR de chacune des disciplines concernées par l'offre de l'ULR). Ce Conseil doit favoriser la coordination du fonctionnement des MEEF entre ULR et ESPE sur le pilotage, la formation et la scolarité.

M Cottron précise, à la demande d'E Diaz, de S Volteau et de B Lebot, qu'il ne s'agit pas d'une structure du même type que le bureau MEEF mais d'un organe propre à l'ULR qui n'empiètera pas sur la politique académique (comme par exemple sur la gestion des stages), mais qui donne une légitimité à la formation des enseignants à la Rochelle. Des décisions internes pourront être prises telles que le choix des modes d'évaluation dans le MEEF proposé à l'ULR.

- Une réunion se tiendra le vendredi 12 février sur la construction du cahier des charges du PAF 2016-2017, réunion à laquelle l'ESPE est associée. Une fois ce cahier des charges arrêté, un appel à propositions d'actions de formation sera diffusé. Le directeur de l'ESPE indique qu'il paraît souhaitable de privilégier dans ces propositions le transfert des résultats de la recherche vers des problématiques et des besoins éducatifs (les laboratoires seront destinataires de cet appel à propositions), comme des actions de formation visant les néo titulaires en 1^{er} et 2nd degré (T2/T3)

V.Nouviale demande quels ont été les retours sur les formations continues proposées.

M Cottron répond que des propositions de l'ESPE ont été retenues pour 2015-2016, elles avaient d'ailleurs été mentionnées en CE du 19 mars 2015; Toutefois, la plupart des ressources du PAF ont été mobilisées d'office pour former les enseignants à la réforme du collège, diminuant de fait, les autres actions de formation.

- Pour 2016-2017, la répartition des affectations départementales des stagiaires 1^{er} degré sera la suivante :
 - Site 16 : 50 stagiaires
 - Site 79 : 50 stagiaires
 - Site 86 : 45 stagiaires
 - Université de la Rochelle : 70 stagiaires

Cette répartition prend en compte un nombre de départ en retraite sur le département 86 moindre que sur les autres départements, et a le souci de laisser des supports libres pour ne pas assécher le mouvement des titulaires. C'est, sur le site 86, une baisse conséquente d'un nombre de stagiaires, qui aura des conséquences sur les services dans plusieurs disciplines à effectif constant des étudiants de M1. Pour le site 16, c'est une augmentation importante du nombre de stagiaires. Sur le site 79 et l'ULR, cette répartition est stable.

V.Nouviale souligne que la hausse d'effectif sur le site 16 va être lourde à gérer, notamment pour les visites de stagiaires.

M Cottron précise qu'il faudra envisager le déplacement d'enseignants pour assurer les cours ; Pour les visites, il convient que cela va poser problème. L'ESPE a, dans son référentiel, les ressources en heures, mais pas les personnels pour assurer toutes ces visites.

Il précise, à la demande de S Volteau, qu'il y a actuellement 76 stagiaires 1^{er} degré à Poitiers. Ce chiffre comprend stagiaires nouvellement nommés cette année, mais aussi stagiaires en prolongation ou en renouvellement. Aux 45 stagiaires affectés à la rentrée 2016, il conviendra d'ajouter ces deux dernières catégories de stagiaires.

B Lebot demande si les enseignants ont été informés, notamment pour ceux qui vont devoir se déplacer sur le site d'Angoulême. Il risque d'y avoir des refus de la part des enseignants. Lors du recrutement à Poitiers, il n'a pas été question d'effectuer des déplacements.

M Cottron précise que le volume d'heures à effectuer sur un autre site sera mesuré, il n'est pas question de demander à un enseignant d'assurer une forte part de son service hors de son site d'appartenance, une cohérence entre accomplissement du service de l'agent dans le cadre de sa mission et conditions de travail doit être trouvée. Il faudra néanmoins que les enseignements soient dispensés sur tous les sites, il en va de la survie de ceux-ci.

M Cottron indique que pour le 2nd degré, il y aura dans l'académie a priori 45 étudiants supplémentaires. Ce chiffre n'est pas, pour l'instant, confirmé.

- Le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) vient de publier les instructions concernant le dossier d'auto évaluation des

mentions MEEF. En plus des champs classiques sur la formation et son pilotage, des champs particuliers sont mentionnés tels que la politique stratégique de l'ESPE et de ses partenaires, les modalités de pilotage retenues par exemple. Il paraît donc difficile de calquer sur les dossiers élaborés par l'UP et par l'ULR pour l'auto évaluation des autres diplômes de master, et sans aucun doute, un dossier unique devra concerner les mentions MEEF des deux universités.

- E Espéret annonce un projet piloté par le MENESR, visant à constituer, dans un périmètre académique voire inter-académique, des structures fédératives de recherche de type institut Carnot.

Actuellement, il existe une trentaine d'instituts Carnot, dans le domaine de la physique – chimie - biologie, leur rôle étant de mettre en relation chercheurs et professionnels de terrain afin d'opérer un transfert de la recherche fondamentale vers les utilisateurs. Le MENESR propose d'adapter le concept des instituts Carnot qui ont fait leurs preuves, au monde éducatif. Ils auront vocation à être l'interface entre chercheurs et enseignants de terrain, à favoriser la remontée des demandes du terrain et à permettre la transposition des données de recherche vers le terrain. Il ne s'agit pas de laboratoires de recherche. Un ICE (Institut Carnot d'Education) pilote a été créé en Auvergne Rhône Alpes : les laboratoires, rectorats et les ESPE sont impliqués. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et des projets seront sélectionnés au printemps puis mis en œuvre. Un bilan sera dressé à l'automne et permettra la généralisation de ce dispositif.

B Lebot s'interroge sur l'engagement des inspecteurs compte tenu de leur charge de travail actuelle.

E Espéret précise que les inspecteurs ne seront pas forcément les seuls interlocuteurs dans le dispositif, les enseignants de terrains déjà impliqués dans la recherche, ou désireux de l'être, pourront s'associer aux projets. Cela permettra également d'identifier des supports de recherche-terrain pour les étudiants.

M Cottron rappelle que ce dispositif permettrait de rendre la recherche lisible et légitime, à l'échelle de la COMUE par exemple.

4 – APPROBATION DU BUDGET DE PROJET 2015-2016

E Esperet indique qu'aucune question/remarque n'a été posée. La proposition est donc soumise directement au vote.

C Costa précise que L Taha Taza a dû s'absenter en cours de conseil, elle a donné une procuration à B Defever.

Le Conseil d'Ecole doit se prononcer sur :

Le projet de budget 2015-2016

Nombre de votants : 19 (12 présents et 7 procurations)

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 5

Ne prenant pas part au vote : 0

PROJET DE BUDGET 2015-2016 ADOPTE

5 – REMPLACEMENT DE CERTAINS MEMBRES DU COSP ET DES COMMISSIONS CONSULTATIVES, DESIGNES PAR LE CE,

(en ligne sur le site web rubrique « Présentation – Instances ») présenté par M Cottron

- **Composition du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique :**
Parmi les personnalités désignées par le Conseil d'école, il convient de remplacer Madame Lesley Lepage qui a quitté l'UP et exerce d'autres fonctions. Cette personne avait été désignée en raison de son activité sur des problématiques de pédagogie universitaire, c'est pourquoi le directeur de l'ESPE propose de désigner Madame Dyanne Escorcia, Maître de conférences rattachées à l'ESPE, qui conduit des recherches dans ce domaine au sein du Centre de Ressources, d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques.
- **Commission scientifique :**
Il convient, parmi les membres proposés par le Conseil d'école, de remplacer Madame Fanny Renard qui ne siège plus dans notre Conseil. Le directeur de l'ESPE propose de désigner Madame Stéphanie Volteau, nouvellement élue à notre Conseil, maintenant ainsi la présence dans cette Commission des deux Maîtres de conférences élus au Conseil.
Fréquence des séances : 3 à 4 par an
- **Commission pédagogique et Commission organisation de la mise en situation professionnelle :**
Parmi les élus du Conseil d'école siégeant dans chacune de ces deux Commissions, nous avons désigné un élu usager. Le directeur de l'ESPE souhaite que soit reconduite cette pratique de la présence des usagers dans ces deux Commissions.

M Cottron indique que, pour l'ensemble des quatre commissions consultatives, il convient de mettre à jour la composition des représentants des différents partenaires. Un courrier sera adressé en ce sens aux responsables des structures partenaires.

Fréquence des séances : 2 à 3 par an pour la Commission pédagogique et 1 par an pour la Commission organisation de la mise en situation professionnelle :

Les représentants étudiants souhaitent avoir un délai de réflexion pour proposer 2 étudiants. E Espéret propose aux représentants étudiants de différer la désignation des 2 étudiants au prochain Conseil d'école le 6 avril.

Le Conseil d'Ecole doit se prononcer sur :

- le remplacement de Fanny Renard à la Commission scientifique par Stéphanie Volteau
- le remplacement de Lesley Lepage au COSP par Dyanne Escorcia

Nombre de votants : 19 (12 présents et 7 procurations)

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

PROPOSITIONS ADOPTÉES

▪ Conseil d'Ecole :

M Cottron informe que le représentant de la MAIF, M Lapiteau qui avait été désigné lors du CE du 23 octobre 2015, exerce de nouvelles fonctions au sein de cette mutuelle. Il sera remplacé comme représentant de la MAIF par M François Proust.

6 – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPE : ADAPTATION DE L'ARTICLE 29 (en ligne sur le site web rubrique « Présentation – textes »)

- Concernant la composition des Conseils de site, le règlement intérieur reprend la composition établie à l'époque où, sur les sites, était dispensée la seule formation des PE. Depuis cette rentrée 2016, la formation auprès des usagers du 2nd degré est dispensée sur tous nos sites. Il convient de prendre en compte cette réalité, et la présence de ces usagers dans le fonctionnement et la vie de nos sites.

Parmi les membres de droit des Conseils de site, il est souhaitable que ne figurent pas uniquement des représentants du 1^{er} degré (le DASEN ou son représentant et un maître-formateur). Le directeur de l'ESPE propose d'y ajouter un personnel du rectorat impliqué dans le 2nd degré et suggère un IA-IPR.

B Lebot indique que les formateurs académiques interviennent aussi dans la formation et qu'il y a nécessité à les insérer plus dans les instances des sites.

M Cottron répond qu'il s'agit aujourd'hui d'opérer une modification mineure dans le règlement intérieur. Il propose de retravailler plus en profondeur le règlement intérieur ultérieurement et d'envisager à ce moment-là l'élargissement des membres.

Le Conseil d'Ecole doit se prononcer sur :

- une modification du règlement intérieur – article 29 intégrant un représentant académique du 2nd degré (IA-IPR) en tant que membre de droit dans les Conseils de site

Nombre de votants : 19 (12 présents et 7 procurations)

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 6

Ne prenant pas part au vote : 0

PROPOSITION ADOPTÉE

7 – QUESTIONS DIVERSES

Deux questions adressées par écrit par B Lebot :

- Reprises d'études : quelle plus-value pour l'Université et pour l'ESPE ?

C Costa précise qu'il y a actuellement 35 étudiants inscrits en reprise d'étude à l'ESPE (48 en 2014-2015). Le coût de la formation, voté au Conseil d'Administration de l'université de Poitiers est de 4 500€ pour la première année de master puis 2 000€ pour les suivantes. Les droits d'inscription s'ajoutent à ces montants. Il existe des possibilités d'exonérations partielles du

coût de la formation, en fonction du profil (salariés ou demandeurs d'emploi) et en fonction des revenus.

Quatre-vingt pour cent des montants perçus par l'Université au titre des reprises d'étude sont reversés à l'ESPE. Jusqu'en 2015, ces montants n'étaient pas affichés au budget des composantes. Ils étaient versés par UP Pro en cours d'année et au fil de l'eau. En 2016, un montant de 64 000€ est intégré au budget prévisionnel au titre des reprises d'étude et VAE.

B Lebot précise qu'il serait intéressant d'avoir un retour sur les taux de réussite de ces étudiants. Il ajoute que c'est un public très intéressant qui, compte tenu des parcours souvent atypiques apporte beaucoup au groupe.

M Cottron répond que ces données seraient en effet intéressantes et que s'il s'avérait que les taux de réussite étaient inférieurs à ceux des autres populations, il serait indispensable d'en informer les candidats à la reprise d'études.

- Stagiaires en difficultés: quel soutien apporté?

M Cottron indique que, les stagiaires du 2nd degré en difficultés sont environ 30 qui seront répartis pour le module de soutien en 3 groupes. Un volume de 16h sera dispensé par groupe, reprenant ainsi une démarche qui avait été mise en place l'année passée. Les difficultés détectées sont souvent liées à la pédagogie et non au disciplinaire.

Les enseignants qui interviendront dans ces modules ont été désignés en fonction de leur expertise pour conduire ce type d'intervention. A ce jour, le calendrier pour ces modules n'est pas arrêté, le début de ces modules devrait avoir lieu dès le retour des vacances de février.

B Lebot indique que la mise en place du soutien est trop tardive et qu'un stagiaire a déjà démissionné.

M Cottron partage ce point de vue, d'autant que les référents ESPE ont détecté les difficultés dès le mois de novembre. Il va insister auprès du rectorat pour que la décision soit prise rapidement.

S Volteau précise qu'à Poitiers, ils sont 7 étudiants en difficultés. Elle précise que la liste des étudiants a été transmise aux formateurs, il y a seulement 2 semaines.

B Lebot indique que dans le 1^{er} degré il y a plus de réactivité grâce à la proximité avec les maîtres formateurs.

- Question de R Fourcassier : une étudiante en MEEF 1 1^{er} degré de Poitiers, mère de 2 enfants et qui habite à 1h de Poitiers en reprise d'études, rencontre des difficultés compte tenu des plages horaires imposées à l'emploi du temps (1^{er} cours à 8h/ fin du dernier cours à 20h). Serait-il possible d'envisager des aménagements pour ces étudiants ? Ce ne sont pas les conditions optimales pour préparer un concours.

M Cottron explique la complexité de la situation : il y a 600 heures de cours en M1 et 6 semaines de stage sur 26 semaines universitaires dans l'année. Il y a donc à placer 30 heures de cours par semaine (6h/jour). Pour placer les 30h/semaine dans l'emploi du temps, il faut tenir compte des multiples groupes (rien qu'en MEEF 1^{er} degré sur Poitiers 9 groupes TP), de la disponibilité des enseignants (qui enseignent pour la plupart dans plusieurs mentions) et des salles de cours (une vingtaine).

De plus, il n'y a pas de dispense d'assiduité en MEEF. Seuls les étudiants ayant des compétences validées par une commission peuvent être dispensés de certaines UE, par exemple les lecteurs en MEEF 2nd de discipline linguistique. Par contre, il est possible de faire un contrat d'aménagement d'études permettant à l'étudiant d'étendre une année de Master sur deux ans.

N Alvarado suggère le développement des cours à distance, car parfois le déplacement à un cours n'est pas indispensable quand il est magistral.

M Cottron répond que cela ne pourrait se faire qu'à la marge, car cela signifie de repenser la mise en place des cours par l'enseignant.

B Lebot indique que des cours à distance existent pour ceux qui partent à l'étranger en M2, mais il y a des limites technologiques, notamment pour le travail en groupe et les interactions.

- Question de Q Brossard sur les subventions possibles au Foyer des étudiants du site de la Vienne :

C Costa répond qu'en début d'année universitaire, une rencontre a eu lieu entre le Directeur de l'ESPE, le bureau des étudiants et lui-même. Au cours de cette rencontre, il avait été précisé que les demandes de subventions étaient soumises au Conseil d'Administration de l'Université et qu'elles devaient impérativement être accompagnées d'un budget détaillé du projet envisagé.

- Question de S Volteau : combien d'étudiants sont actuellement en parcours adapté ?

M Cottron renvoie les membres du CE au compte rendu du CE du 14 septembre dernier dans lequel tous les effectifs avaient été fournis. Il précise que, par exemple, pour l'année en cours en lettres M1 PLC la promotion est limitée 20/25 étudiants. Sachant qu'il y avait 60 stagiaires lettres cette année, il y aura peut-être 10 lauréats du concours 2016, donc les stagiaires viendraient d'autres académies. Ce seront des stagiaires ayant validé un master (MEEF ou autre) et il faudra donc les intégrer dans les parcours adaptés. Cela va représenter un effectif conséquent.

- Question de S Volteau : qu'en est-il du remplacement du directeur du site de Poitiers ?

M Cottron répond qu'une réponse sera apportée avant les vacances de printemps afin de permettre le tuilage et le partage des informations en amont de la prise de fonction.

- N Alvarado souhaiterait avoir une liste des sigles et un organigramme des instances de l'ESPE

M Cottron renvoie au site de l'ESPE où y figurent le règlement intérieur, les comptes rendus, l'organigramme, etc. Une liste des sigles sera transmise ou mise en ligne.

Fin du Conseil d'Ecole à 17h40

Prochain Conseil le 6 avril à 14h